

> **RENDRE LA PRÉVENTION ACCESSIBLE**

UNE GARANTIE SPÉCIFIQUE
**“L'ASSURANCE SANTÉ
ENTREPRISE”**

Éléments déclencheurs

- Alertes légales
- CIP
- CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers)
- Mandat ad hoc et conciliation

www.entrepriseprevention.com

UN ACCIDENT DE PARCOURS PEUT DESTABILISER UNE ENTREPRISE

NE PAS SUBIR / FAIRE FACE À L'IMPREVU

> ANTICIPER

- 1 L'Assurance Santé Entreprise** favorise le recours aux dispositifs de prévention des difficultés
- 2 L'Assurance Santé Entreprise finance les honoraires des experts de crise**, dont ceux de l'expert-comptable et de l'avocat de l'entreprise
- 3 L'Assurance Santé Entreprise** s'inscrit dans le cadre du devoir d'information de l'expert-comptable et de l'avocat
- 4 Pour les sociétés, l'Assurance Santé Entreprise couvre aussi la responsabilité sociale du dirigeant** en matière d'anticipation et de gestion des risques, **pour des fautes commises dans le cadre de sa fonction** de dirigeant (RCMS)

Prise en charge par l'assureur des honoraires des :

- Experts-comptables
- Avocats
- Mandataires ad hoc
- Conciliateurs

> DES EXPERTS DE CRISE AU SERVICE DES ENTREPRISES

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES ASSURANCE SANTE ENTREPRISE A DESTINATION DES SOCIETES ET DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

(voir au dos)

SIX ASSUREURS PRÉSENTENT UNE OFFRE
dont les caractéristiques générales sont reprises dans
le tableau ci-après.

- > Avec **Axa, Chartis, Hiscox et Covéa Risks** l'Assurance Santé Entreprise est ouverte aux **sociétés commerciales, entreprises libérales, associations, syndicats professionnels et OGA** (AGA et CGA)
- > **Covéa Risks** met la même **Assurance Santé Entreprise** à disposition des **entreprises individuelles et professions libérales**
- > **Groupama Protection Juridique** propose une assurance **autonome du contrat RCMS*** au profit des seules **entreprises individuelles et professions libérales**
- > L'offre de **CFDP** est différente, elle propose aux experts-comptables et aux avocats de souscrire un contrat spécifique, autonome du contrat RCMS, en leur nom

La prime est modulable selon le chiffre d'affaires et le montant de garantie accordé

EXEMPLES	CA 1.000.000 €	CA 5.000.000 €	CA 20.000.000 €
Niveau de garantie RCMS*	300.000 €	1.000.000 €	1.000.000 €
Couverture Assurance Santé Entreprise	50.000 €	50.000 €	30.000 €
PRIME ANNUELLE TTC	530 €	845 €	1.190 €

* Responsabilité Civile du Mandataire Social

ASSUREURS	AXA EURCAP	CHARTIS EURCAP	HISCOX EURCAP	COVEA RISKS VERSPIEREN	CFDP AON	GROUPAMA PJ
	CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES					
OFFRE AUX SOCIÉTÉS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
OFFRE AUX ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET PROFESSIONS LIBÉRALES	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
ASSURANCE SANTÉ EN EXTENSION D'UNE ASSURANCE RCMS	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
DÉLAI DE CARENCE DE L'ASSURANCE SANTÉ	180 jours	180 jours	180 jours	180 jours	180 jours	365 jours
QUALITÉ DU SOUSCRIPTEUR	l'entreprise	l'entreprise	l'entreprise	l'entreprise	le cabinet d'expertise comptable ou le cabinet d'avocat	l'entreprise
	ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS					
	ÉTENDUE DE L'ASSURANCE SANTÉ					
1 - Alertes légales A l'initiative : <ul style="list-style-type: none"> • du commissaire aux comptes • des actionnaires, associés • du comité d'entreprise • du président du tribunal de commerce 	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2 - CIP : Déclenchement à l'initiative du Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (remise d'une attestation)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3 - CCSF : Saisine de la Commission des Chefs de Services Financiers	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4 - Sauvegarde	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
5 - Mandat ad hoc et conciliation Prise en charge des honoraires des experts de crise : <ul style="list-style-type: none"> • sans accord préalable pour le mandataire ad hoc et le conciliateur • après accord pour les procédures d'alertes pour l'expert-comptable et l'avocat y compris ceux habituels de l'entreprise 	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI Sans accord	OUI
	AUTRES SPÉCIFICITÉS					
Intervention de l'expert-comptable et de l'avocat de l'entreprise	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

* Synthèse non contractuelle

Contacts

esimoni@cs.experts-comptables.org • Tél : 01 44 15 60 00
 droitetentreprise@cnb.avocat.fr • Tél : 01 53 30 85 60